

40 ans de la Régionale de Toulouse



**Constitution de la régionale le 31 mars 1968
lors d'une assemblée constituante convoquée
à l'initiative d'Hélène Fontvieille et Christiane
Zerhen.**

**La décision a été approuvée à l'unanimité des
90 participants tous adhérents de l'APMEP
"nationale".**

Les sujets de préoccupation mathématiques de l'époque :

- les mathématiques modernes**
- les probabilités**
- la statistique**
- les livres**
- les sujets d'examen**
- la défense des intérêts professionnels en ce qui touche spécifiquement à l'enseignement des mathématiques**

Le premier bureau comporte 24 membres parmi lesquels :

- Hélène Fontvieille, présidente**
- Roger Colomban et Henri Mascart, vices-présidents**
- Henri Bareil, Henri Fraisse et Christiane Zehren, secrétaires**
- Jean Jouanard et Pierre Forgues, trésoriers**

Le 9 avril 1968,
Henri Bareil
dépose la
déclaration de
l'association à la
Préfecture de
Toulouse sous
le numéro 6821.

Le siège social
est au CRDP, il
est transféré à
l'IREM de
Toulouse le 17
janvier 1977.

PRÉFECTURE
DE LA
HAUTE-GARONNE
L.E. - C. 39 A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 6821

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution
de la loi précitée,

Le PRÉFET de la Haute-Garonne,

Certifie avoir reçu de MM. Bareil

demeurant à Toulouse 7 rue des Jacobins
une déclaration en date du 9 Avril 1968
par laquelle ils font connaître la constitution d'une association ayant pour titre :
Régionale de l'Académie de Toulouse de l'Association des
Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public
dont le siège social est situé à Toulouse 3, rue Bayle-Langevin C.R.D.P.

ainsi que deux exemplaires des Statuts de ladite Association.

Toulouse, le 9 Avril 1968

Le Préfet de la Haute-Garonne,
Pour le Préfet :
Le Directeur
de l'Administration Générale
Reno G. BÉZOUSSÉ

Extrait du décret du 16 août 1901.

« ARTICLES PREMIER. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association, »

« Dans le délai d'un mois elle est rendue publique par leurs soins au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social. » (Un exemplaire du Journal Officiel contenant cette déclaration devra être remis à la Préfecture.

Si l'insertion n'est pas faite dans le délai légal, la déclaration est nulle et l'Association ne possède pas la capacité civile prévue à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

La demande d'insertion est adressée à l'Agence Havas, soit à Paris, 62, rue Richelieu, soit à Toulouse, 73, rue d'Alsace. — Téléph. 40.10-40.11.

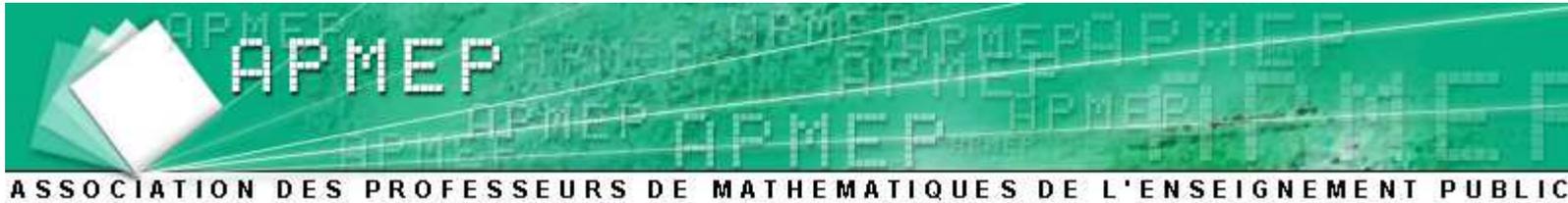
Extrait de la loi du 1^{er} juillet 1901.

« Les Associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial (soit et paraphé par le Préfet ou son délégué qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. »

Des conférences sont proposées par la Régionale dès juin 1968 sur :

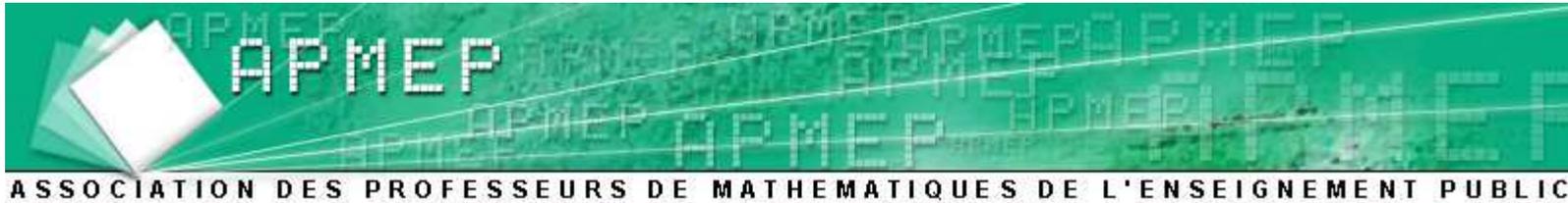
- la théorie des ensembles**
- les probabilités et les statistiques**
- les monstres mathématiques**
- les écueils des notions élémentaires de géométrie**

Organisation d'une exposition et projection de films au CRDP.



La préparation d'un bulletin de liaison est lancée en janvier 1969

Des réunions-débats sont organisées à propos de la charte de Chambéry.

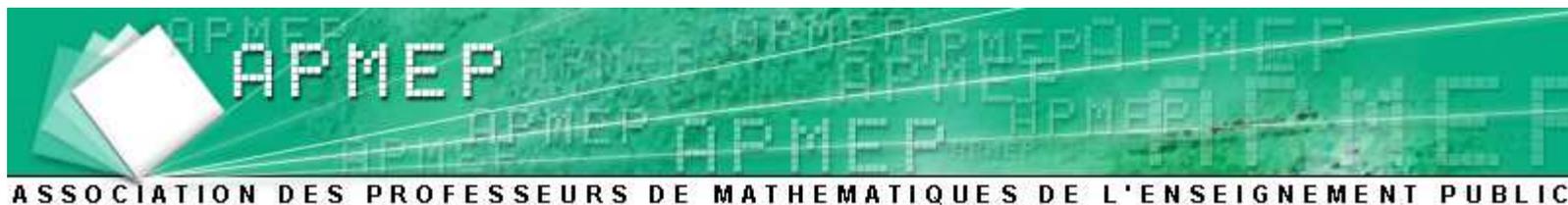


En 1973 :

- **Création de nouveaux chantiers APM**
- **Création d'une Commission du dictionnaire en liaison avec la Commission Nationale, Henri Bareil en est le secrétaire.**
- **Continuation des activités de la Commission des moyens audio-visuels et du matériel d'enseignement, Denise Camblat en est la secrétaire.**

En 1973 :

- **Continuation des activités de la Commission des moyens audio-visuels et du matériel d'enseignement, Denise Camblat en est la secrétaire. Continuation des activités de la Commission du cycle élémentaire, Jeanine Serres en est la secrétaire.**
- **Continuation des activités de la Commission du Premier cycle, Claude Lassave en est le secrétaire.**



En 1973 :

- **Continuation des activités de la Commission du Deuxième cycle, M. Floris en est le secrétaire.**
- **Organisation d'un stage d'information sur la mise en application des nouveaux programmes de sixième de quatre jours**

La Dépêche s'est fait l'écho de ce stage par un article rédigé par Gérard Pélissier :

Mathématiques : Un problème urgent et fondamental

Organisé par le C.R.D.P. de Toulouse, à l'instigation et avec la collaboration de la Régionale de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public, un stage d'information et de formation sur la mise en application des nouveaux programmes de la sixième a réuni dans ses locaux, pendant quatre jours, près de quatre-vingts professeurs de mathématiques des divers ordres de l'enseignement public.

Ce travail collectif s'est avéré très fructueux, mais n'a, hélas ! pu toucher qu'une faible partie des enseignants intéressés de l'Académie. S'il témoigne d'un effort méritoire du C.R.D.P. local, il est néanmoins particulièrement significatif de l'indifférence quasiment des pouvoirs publics au problème fondamental de la formation continue des maîtres de tous niveaux (du primaire à l'inspection générale).

En effet, tous les participants ont pris ces journées (ainsi que leur préparation) sur leurs vacances et l'ont fait entièrement à leurs frais. Quoique puisse penser le grand public des trop célèbres, et combien illusoirs et imaginaires, avantages de la fonction enseignante, cette situation est parfaitement anormale, et ce grave et urgent problème national ne peut être indéfiniment laissé au hasard des initiatives bénévoles et privées. Les pouvoirs publics en prennent trop facilement l'habitude, oubliant volontiers que les meilleures volontés finissent par se lasser.

En conséquence, et en attendant la création dans toutes les Académies d'Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques dotés de moyens suffisants en hom-

mes et en matériel, les participants unanimes demandent que de tels stages soient multipliés, voire disséminés dans les chefs-lieux départementaux, que le temps consacré à la formation professionnelle permanente des maîtres soit pris sur leur temps de classe, tous leurs frais de déplacement éventuel étant automatiquement indemnisés à leur montant réel.

Parallèlement, il serait aussi urgent de généraliser la diffusion de l'information en matière de pédagogie des mathématiques, au moins en fournissant gratuitement aux intéressés les documents, livres et matériels multiples qui naissent tous les jours dans ce domaine.

Signé : Le bureau de la Régionale de l'A.P.M.E.P.